



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 30 (1931), p. 513-536

Pierre Jouguet

La politique intérieure du premier Ptolémée.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724709926	<i>Ouadi el-Jarf I</i>	Pierre Tallet, Grégory Marouard, Damien Laisney
9782724710427	<i>Ermant III</i>	Christophe Thiers
9782724710144	<i>Documentary Papyri from the Fouad Collection at the Institut Français d'Archéologie Orientale (P.Fouad II 90-100)</i>	Mohamed Gaber Elmaghrabi
9782724710007	<i>Représentations et symbolique de la guerre et de la paix dans le monde arabe</i>	Sylvie Denoix (éd.), Salam Diab-Duranton (éd.)
9782724710038	<i>Les textes de la pyramide de la reine Ânkhessenpépy II</i>	Bernard Mathieu
9782724709889	<i>Proceedings of the 14th International Conference for Nubian Studies</i>	Marie Millet (éd.), Vincent Rondot (éd.), Frédéric Payraudeau (éd.), Pierre Tallet (éd.)
9782724710182	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 32</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724709919	<i>Les « Magasins nord » de Thoutmosis III</i>	Sébastien Biston-Moulin

LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU PREMIER PTOLÉMÉE

PAR

M. PIERRE JOUGUET.

Ces quelques pages sont destinées à l'*Histoire de la Nation égyptienne*, publiée sous la direction de M. GABRIEL HANOTAUX. En les détachant de mon manuscrit pour en faire hommage à VICTOR LORET, je trouve l'occasion de justifier par des notes, qui ne figureront pas dans le livre, les affirmations de mon texte. Puisque ces notes constituent la part originale de ma contribution au volume que l'Institut du Caire dédie au savant égyptologue, je n'ai pas craint de les développer et d'y introduire même des considérations qui dépassent l'époque du premier Lagide. En revanche, je me suis abstenu de multiplier les références bibliographiques quand il s'agissait de faits généralement connus.

A lire les trop rares écrits anciens qui nous renseignent sur l'histoire des diadoques, il semble que dans cette étonnante génération qui comptait des hommes comme Antigone, Séleucus et Lysimaque, le roi d'Égypte Ptolémée ait été mis à la première place par l'admiration de ses contemporains. Le prestige du Lagide tenait peut-être moins à la gloire de ses armes et aux succès de sa diplomatie qu'à la prospérité de son royaume. Autant par l'éclat du présent que par les mystères du passé, l'Égypte exerce alors sur le monde une séduction singulière; Alexandrie est déjà la capitale d'une nouvelle civilisation. Derrière des frontières inviolables, Ptolémée a su former, avec des éléments disparates, un État solide, adapté aux conditions imposées par la conquête macédonienne à la vie politique. Ce n'était pas là une œuvre aisée : l'Égypte avait parfois assimilé une dynastie venue du dehors, mais on lui demandait bien davantage : elle devait accepter la domination d'une culture et d'une population étrangères. Le problème qui s'était posé pour l'Empire d'Alexandre, dans son ensemble, devait être résolu pour chacun des États nouveaux. Suivrait-on les principes du Conquérant? Tout en maintenant le privilège des vainqueurs et la supériorité de la civilisation hellénique, il avait

Bulletin, t. XXX.

65

souhaité une large fusion des peuples et admis les Orientaux, au moins certains d'entre eux, à un rang presque égal à celui des Grecs et de ses Macédoniens⁽¹⁾. Même si Ptolémée eût voulu renier cette politique, il lui eût été difficile de l'abandonner brusquement⁽²⁾. Il recevait l'Égypte froissée dans son amour-propre national et dans son intérêt par les mesures fiscales du premier satrape, le Grec Cléomène. Ayant à lutter contre Perdicas d'abord, puis contre le redoutable Antigone, il devait tenir compte du sentiment de ses sujets. Ceux-ci ne comprenaient pas seulement la masse naturellement docile des fellahs, mais aussi une aristocratie administrative et un clergé, tous deux certainement fidèles au souvenir glorieux des dernières dynasties indépendantes⁽³⁾. Pour être accepté, le nouveau maître ne pouvait donc gouverner ni contre l'opinion des indigènes ni sans eux.

⁽¹⁾ On ne saurait, à notre avis, douter qu'Alexandre n'ait fait des distinctions parmi ses sujets orientaux, et, quand on parle d'égalité entre Grecs et Barbares, il s'agit surtout des barbares perses ou, si l'on veut un terme plus général, des Iraniens. Mais, dès son passage en Égypte, c'est-à-dire bien avant que l'idée de sa politique de fusion ne se fût précisée, comme elle le sera après la conquête de l'Asie (voir H. BERVE, *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*, I, p. 333-338), Alexandre l'applique aux Égyptiens qui ne sont pas traités comme des vaincus. Il leur laisse une administration presque autonome (ARRIEN, *Anab.*, III, 5; cf. JOUGUET, *L'Impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient*, p. 98; VAN GRONINGEN, *Mnémosyne*, LIII, 1925, p. 103-105; H. BERVE, *op. cit.*, I, p. 259). Il honore les dieux et respecte les institutions nationales, puisqu'il fait figure de pharaon égyptien. (Voir le beau mémoire de Victor EHRENBURG, *Alexander und Ägypten*, dans *Morgenland*, Heft 7. On peut faire des réserves sur certaines exagérations de la thèse d'EHRENBURG, v. JOUGUET, *Revue critique*, 1927, p. 16 et suiv. A propos des conséquences politiques qu'Alexandre eût voulu tirer de sa qualité de fils d'Ammon, voir U. WILCKEN,

Alexanders Zug in die Oase Siwa, *Sitzungsb. d. preuss. Akad.*, 1898, XXX, p. 576 et suiv.; *ibid.*, 1930, X, p. 159-170.) Mais il est certain qu'il a été sensible aux gloires de l'Égypte et qu'il n'a pas songé à l'asservir.

⁽²⁾ E. KORNEMANN, *Die Satrapenpolitik des ersten Lagiden*, dans *Raccolta Lumbroso*, p. 235-245. Ces dix pages sont parmi les plus suggestives qui aient été écrites sur le premier Ptolémée. La thèse de KORNEMANN est très précise : Ptolémée, satrape, a voulu appliquer la généreuse politique de fusion qui fut celle d'Alexandre et il l'a abandonnée seulement vers 312-311; il suit dès lors l'exemple de Séleucus, le premier qui ait distingué entre ses sujets macédoniens, grecs et barbares, pour donner la prééminence aux Macédoniens et aux Grecs, — Séleucus, grand fondateur de cités grecques, roi pour ses sujets babyloniens, avant d'oser prendre ce titre pour les Grecs, et créateur de Séleucie, destinée à supplanter Babylone. La doctrine ne semble pas acceptable dans toute sa rigueur et nous indiquerons, chemin faisant, les réserves que nous croyons pouvoir faire.

⁽³⁾ Sur cette aristocratie qui a continué à administrer le pays sous la domination perse et semble d'ailleurs en grande partie d'origine

Heureusement il trouvait un secours dans la conception égyptienne du pouvoir royal. Le Pharaon règne parce qu'il est fils de dieu (Râ), « établi héritier de son père ». En cette qualité il est maître absolu du pays, des choses et des personnes. Alexandre avait adopté cette doctrine, exprimée dans les Cinq Noms du protocole royal. Philippe Arrhidée, Alexandre IV, par les soins du satrape Ptolémée, firent de même, et celui-ci, quand il devint roi, pénétra dans la famille divine. Il donnait ainsi la mesure de son respect pour la religion et il en devenait le chef. Suivant la tradition de ses prédécesseurs, il ne cessa de construire et d'embellir les sanctuaires.

Mais il était plus facile de contenter les dieux que leurs prêtres. Le clergé a toujours tendu à former une puissance autonome dans l'État. Comment ce souverain étranger allait-il parvenir à le soumettre sans se l'aliéner? Plus tard nous trouverons la classe sacerdotale asservie; le domaine des dieux, la terre sacrée, considérée comme concédée par le roi et administrée par les fonctionnaires royaux; les privilèges des temples limités; les charges religieuses vendues par l'État; les prêtres surveillés par son représentant (l'épimélète); en revanche, l'État assure au clergé, par des fondations pieuses et par un traitement fixe, la rémunération de ses services. Sans doute ce régime était en vigueur dès le temps de Ptolémée I^{er}, et probablement bien avant lui, sous les dynasties nationales⁽¹⁾. Mais il importerait de savoir — et nous l'ignorons

éthiopienne ou libyenne, voir Werner SCHUR, *Zur Vorgeschichte des Ptolemäerreiches*, dans *Klio*, XX, 1926, p. 277-278, 297. Sur le clergé, son importance spirituelle et économique, IDEN, *ibid.*, p. 277 et 297. L'inscription du sarcophage de Nectanebo (SETHE, *Ägyptische Urkunden der griechisch-römischen Zeit* (*Urkunden des Ägyptischen Altertums*, II), p. 24 et suiv.) nous donne une idée de l'importance de cette noblesse au III^e siècle; le tombeau de Petosiris, de l'importance et de la richesse du clergé (G. LEFEBVRE, *Le Tombeau de Petosiris*, 1^{re} partie, p. 1-12). Sur la date de ce tombeau, G. LEFEBVRE semble avoir vu juste en le plaçant à la fin du IV^e ou au commencement du III^e siècle. Voir R. WEILL, *Bases, méthodes et résultats de la chronologie égyptienne*, p. 85, et dans le présent

volume les arguments archéologiques de Ch. PRICARD; opinions différentes : Pierre MONTET, *Revue archéologique*, 1926, I, p. 161 et E. CAVAIGNAC, *Revue de l'Égypte ancienne*, II, p. 56-57. Voir ci-dessous, p. 519, n. 1.

⁽¹⁾ Au moins depuis le Nouvel Empire, le principe est incontesté, qui fait du roi le propriétaire de tout le sol, en sorte que les domaines des temples et toutes les redevances qu'on leur paie sont tenus pour des dons du roi aux dieux (voir ERMAN-RANKE, *Ägypten*, p. 338 et 340; Werner SCHUR, *Zur Vorgeschichte des Ptolemäerreiches*, *Klio*, XX, p. 285). Il a pu être appliqué avec plus ou moins de rigueur, selon les temps. Sous Philadelphie il l'était strictement. Un régime analogue doit être admis pour l'époque qui précède immédiatement l'époque ptolémaïque, si

— avec quelle rigueur il a été appliqué. Pour acheter la faveur des prêtres, Ptolémée a dû multiplier les dons aux temples : la fameuse « stèle du Satrape »

l'on veut expliquer les mesures fiscales conseillées par Chabrias au roi Tachos ou Taós selon l'auteur du second livre des *OEconomica*, faussement attribué à ARISTOTE. Le roi a besoin d'argent pour sa guerre contre la Perse. Entre autres moyens de s'en procurer, Chabrias lui suggère d'avertir le clergé que, par économie, il faudra fermer certains temples et diminuer le nombre des prêtres, τῶν τε ἱερῶν τινα καὶ τῶν ἱερέων τὸ πλῆθος... παραλυθῆναι, économie bien illusoire pour les historiens qui pensent que Tachos voulait seulement détourner au profit de l'État les revenus des temples et des biens sacrés administrés par les prêtres, puisque ces revenus se seraient trouvés du coup réduits, mais parfaitement explicable si, comme à l'époque ptolémaïque, les sanctuaires et leur fortune sont dans les mains du roi qui pourvoit aux frais du culte et à l'entretien des prêtres. Naturellement ceux-ci préférèrent garder leurs temples et les profits qu'ils en tiraient; ils donnèrent donc au roi leur propre argent, rachetant ainsi le droit de recevoir toutes les subventions en nature que la Couronne leur payait d'habitude, et qui pouvaient dès lors être considérées comme la rente du capital ainsi versé dans les caisses royales. Le roi prend l'argent des prêtres, mais il n'en réduit pas moins les frais du culte au dixième. Le reste est considéré comme prêté au roi pour la durée de la guerre. Telle est l'interprétation que l'on a donnée (W. SCHUR, *l.c.*) de ce passage. Voir aussi P. SCHNEIDER, *Das zweite Buch der Pseudo-Aristotelischen Oeconomica*. Programm... Bamberg, 1907. Mais cet auteur a le tort de donner à ἱερῶν, non le sens naturel de *temples*, mais celui de *charges religieuses*. Le sens de temple paraît assuré par le § 33, où la mesure attribuée ici à Chabrias est prêtée à Cléomène : καὶ ἕκαστος βουλόμενος τὸ

τε ἱερὸν τὸ αὐτοῦ μῆναι κατὰ χώραν καὶ τοὺς ἱερεῖς. Quant aux paraphrases inexactes que l'on trouve dans la plupart des histoires générales, même les meilleures (G. MASPERO, *Histoire des peuples de l'Orient classique*, III, p. 759-760; *Cambridge Ancient History*, VI, p. 151), elles tiennent à la méconnaissance des vrais rapports du sacerdoce et de l'État et à une lecture superficielle du texte, d'ailleurs assez obscur et probablement mal assuré. La signification des mots : ἀκούσαντες δὲ οἱ ἱερεῖς καὶ τὸ ἱερὸν παρ' αὐτοῖς ἕκαστοι βουλόμενοι εἶναι est éclairée par le passage correspondant du § 33. Entre cette proposition participiale et celle qui semble servir de principale, καὶ ἰδία αὐτοῖς οἱ ἱερεῖς ἐδίδοσαν χρήματα, n'y a-t-il pas une lacune, décelée par l'inexplicable répétition de ἱερεῖς? La phrase qui suit ne laisse pas d'offrir aussi quelque difficulté : προστάξει αὐτοῖς ἐκέλευσεν (sc. Χαβρίας) εἰς μὲν τὸ ἱερὸν καὶ εἰς αὐτὸν τῆς δαπάνης ἥς πρότερον ἐποιούντο τὸ δέκατον μέρος ποιεῖσθαι. Les dépenses faites par les prêtres pour le temple sont couvertes par les subventions royales et c'est pourquoi le roi veut les voir diminuer. Mais que signifie εἰς αὐτόν (leçon de l'Aldine, tous les mss ont αὐτόν d'après l'édition F. SUSEMILH, Teubner, 1887)? « Pour lui, le roi »; c'est-à-dire peut-être « pour le culte royal » célébré dans tous les temples. Mais il faut convenir que l'idée serait bien gauchement exprimée. Si l'on réfléchit qu'au début du chapitre les dépenses pour le culte sont comme classées sous deux chefs : les temples, τῶν τε ἱερῶν τινα (leur entretien, les frais du culte), et les prêtres, τῶν ἱερέων τὸ πλῆθος (les συντάξεις et καρπείαι de l'époque ptolémaïque), on sera tenté de retrouver encore ici ces deux sources de dépenses et de lire εἰς αὐτούς (pour eux, les prêtres) au lieu de εἰς αὐτόν.

nous le montre confirmant aux divinités de Pe et de Tep (Bouto) la possession du domaine de Patanout; Xercès le leur avait autrefois ravi et Khabbash, le roi national révolté contre les Perses, le leur avait rendu. C'est malheureusement à peu près tout ce que nous apprend ce document trop verbeux et il nous faut renoncer à voir tout à fait clair dans la politique cléricale du premier Lagide. Sa situation était certainement délicate : il devait savoir que les

On doit se demander d'ailleurs quelle est la valeur des renseignements historiques fournis par ce médiocre ouvrage. Quelle que soit l'idée que l'on se fasse de son auteur et de sa composition (cf. U. WILCKEN, *Zu den Pseudo-Aristotelischen OEconomica*, *Hermès*, XXXVI, 1901, p. 187-200; K. RIEZLER, *Ueber Finanzen und Monopol in alten Griechenland*, Berlin, 1907; P. SCHNEIDER, *op. cit.*, p. 1-14; E. VON STERN, *Zur Wertung der pseudo-aristotelischen zweiten OEkononik*, *Hermès*, LI, 1916, p. 422-440; ANDRÉADÈS, *Περὶ τῶν δημοσιονομικῶν θεωριῶν τοῦ Ἀριστοτέλους καὶ τῆς σχολῆς αὐτοῦ, ἰδίᾳ περὶ τοῦ β' βιβλίου τῶν οἰκονομικῶν*, Athènes, 1915, que je n'ai pu consulter), les commentateurs sont généralement d'accord avec WILCKEN pour admettre que la collection d'anecdotes qui forme presque tout l'ouvrage a été constituée peu après la mort d'Alexandre et que quelques-unes au moins ont été puisées à de bonnes sources. Est-ce le cas de notre § 25? Il n'y a peut-être rien à tirer contre lui du fait que la mesure conseillée par Chabrias est mise au § 33 sous le nom de Cléomène. Mais certains détails peuvent paraître douteux. Le récit suppose l'usage de la monnaie, en Égypte, à une époque où il est admis que l'Égypte ne frappait pas de monnaie. Les prêtres ont de l'argent à eux, *ἰδίᾳ αὐτοῖς*. . . . *χρήματα*, et l'argent n'est pas seulement employé dans les transactions avec l'étranger, puisque l'on voit Tachos mettre un impôt d'une obole (monnaie grecque) sur les ventes de blé. N'y a-t-il pas là un anachronisme suspect? Probablement non. Déjà dès l'époque

Saïte, on aurait trouvé en Égypte, selon É. CHASSINAT, non seulement des monnaies grecques importées, mais encore des monnaies de même type frappées dans le pays (d'après la trouvaille faite par MARIETTE à Mit-Rahineh, et décrite par LONGPÉRIER; voir É. CHASSINAT, *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale*, I, p. 84; *Recueil de travaux*, XL, 1923, p. 153; E. BABELON, *Traité des monnaies*, 2^e partie, I, p. 1330, n° 5). On peut donc recevoir le témoignage de notre auteur. Il nous apprend (cf. POLYEN, *Stratag.*, III, 5), dans la dernière phrase du même chapitre, que Tachos avait exigé, contre remboursement sur le produit des impôts, *ἐκ τῶν φόρων*, sans doute payés généralement en nature, tout l'or et l'argent non monnayé du pays, apparemment pour le transformer en monnaies (comparez P. Zenon, 59021). G. MASPERO (*Recueil de travaux*, XII, 1900, p. 226), É. CHASSINAT (*ibid.*, XL, p. 155), E. NAVILLE (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1925, p. 278-284), s'accordent pour invoquer ce texte à propos de ces pièces d'or, à inscriptions hiéroglyphiques, lingots estampillés, selon NAVILLE, véritables monnaies, selon CHASSINAT, trouvées l'une à Damanhour, les autres à Mit-Rahineh. É. CHASSINAT n'en limite pas l'émission au règne de Tachos : il songe aussi à son successeur Nectanebo II, peut-être à son prédécesseur Hakoris. Ainsi l'Égypte, dès le IV^e siècle, et sans doute même plus tôt (voyez l'article de CHASSINAT), s'acheminait vers la création d'un système monétaire national. On sait que c'est Ptolémée Sôter qui le lui donna.

souverains nationaux eux-mêmes avaient jadis bien compromis leur popularité pour avoir trop demandé aux prêtres⁽¹⁾.

Au IV^e siècle, probablement sous la suzeraineté Perse, les grandes familles tenaient à la fois le sol et les charges administratives. Le roi lui-même, quand il était égyptien, devait appartenir à cette aristocratie. Ptolémée ne pouvait régner sans se constituer un domaine et des cadres de fonctionnaires fidèles. Il mit sans doute la main sur les terres royales et eut certainement l'occasion de les augmenter par des confiscations. Il n'y avait là rien que de conforme au principe qui fait du monarque le propriétaire de tout le sol : tout domaine,

⁽¹⁾ La stèle du Satrape fut découverte au Caire en 1871 et publiée pour la première fois par H. BRUGSCH, *Ein Dekret Ptolemaios des Sohnes Lagi des Satrapen*, *Zeitschr. f. äg. Spr.*, IX (1871), p. 1-13. Dernière édition, K. SETHE, *Hieroglyphische Urkunden der griechisch-römischen Zeit*, n° 9, BOUCHÉ-LECLERCQ (*Histoire des Lagides*, I, p. 105-108) donne une traduction française d'après la traduction allemande de G. WACHSMUTH, *Ein Dekret des ägyptischen Satrap Ptolemaios I* (*Rhein. Mus.*, XXVI, 1871, p. 463-472). Mais il n'a pas connu les remarques d'U. WILCKEN, dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXV (1897), p. 81-87. S'autorisant de l'usage qui réserve l'expression  aux rois, celui-ci a montré que le récit contenu de la ligne 7 à la ligne 12 (dans la traduction de Bouché-Leclercq, p. 106, dernier alinéa-p. 107 jusqu'à : « alors ce gouverneur dit ») se rapporte à Khabbash et non à Ptolémée. K. SETHE dans son édition a adopté les vues de Wilcken, ainsi que E. BEVAN, *A history of Egypt under the Ptolemaic Dynasty*, p. 29-32, dans sa traduction anglaise. Cette interprétation oblige à faire descendre Khabbash, dont on plaçait autrefois la révolte au temps de Darius (483 avant J.-C.), à une époque postérieure au règne de Xercès. WILCKEN pensait au règne troublé d'Artaxercès I^{er} (465-425). Mais un Khabbash est mentionné dans le *P. Libbey*, dont la date est à chercher entre 342 et 322, sous le règne d'Artaxercès III Ochus; la stèle du

Satrape, selon SPIEGELBERG, aurait confondu ce roi avec Xercès. Cette opinion est adoptée par STEINDORFF, dans la dernière édition (anglaise) du Bædeker (p. cx). W. STRUVE (*Bulletin de l'Académie des Sciences de l'Union des Républiques soviétiques socialistes*, VII^e série, *Cl. des Sciences historico-philologiques*, 1928, n° 3, p. 202-212) juge la confusion impossible en égyptien et dans les langues orientales, et il distingue le Khabbash du *P. Libbey* de celui de la stèle du Satrape. Celui-ci daterait bien du règne d'Artaxercès I^{er}. Il serait identique au Kombaphès de Ctésias (éd. C. Müller, Didot, *ad calcem voluminis Herodoti*, fragm. 29, § 9, p. 47), qu'il faudrait mettre non au temps de Cambyse, comme le fait Ctésias, mais au temps de la révolte d'Inarros (vers 463). Quelle a été exactement la faveur que Ptolémée a faite aux prêtres? A-t-il simplement confirmé la donation de Khabbash, ou le domaine avait-il été de nouveau saisi depuis ce règne? Ce domaine s'est-il ajouté à la *ισπὰ γῆ*, c'est-à-dire à la terre des dieux, mais administrée par les fonctionnaires royaux? Est-il devenu de la *γῆ ἀνισπωμένη* (sur laquelle WILCKEN, *Grundzüge*, I, p. 279-280)? Je regrette de n'avoir pas eu entre les mains une traduction du mémoire de Struve dont le titre est donné par lui-même en allemand : *Die Entwicklung des Immunitätsrechtes der Tempel im ptolemäischen Ägypten* et qui a été publié en russe dans le *Journal des Ministeriums der Aufklärung* en 1917.

étant concédé par lui, peut en droit lui faire retour. Mais le principe n'était pas intégralement applicable sans susciter des hostilités très vives. Ptolémée laissa les Grands posséder, comme il leur laissa une part dans l'administration⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Il serait essentiel de connaître la politique des rois à l'égard des grandes familles. Celles-ci ont toujours eu une influence considérable en Orient, et les souverains ont dû compter avec elles. Qu'on se rappelle, par exemple, ce Démaratos honoré d'un décret délien (DURRBACH, *Choix d'inscriptions de Délos*, 15) et qui semble avoir joué un rôle important auprès du roi Ly-simaque. Une hypothèse vraisemblable et lumineuse d'HOMOLLE en fait un descendant du roi de Sparte Démaratos banni et réfugié auprès de Xercès, qui lui donna en Mysie les villes de Teuthrania et d'Halisarna. Ses descendants se seraient alliés à ceux de Gongylos, exilé d'Érétrie, et qui avait aussi reçu de Xercès des villes Mysiennes (DURRBACH, *l. c.*, p. 21-23). Quand il prit le gouvernement de l'Égypte, Ptolémée dut y trouver aussi de puissantes familles, les unes indigènes, les autres grecques, puisque les Grecs étaient établis depuis longtemps dans le pays. Ce n'est pas s'avancer beaucoup que de croire que Cléomène de Naucratis appartenait à cette aristocratie, dont l'histoire, liée sans doute à celle des grands domaines, est encore difficile à tracer avec rigueur. Le tombeau de Petosiris nous renseigne sur les familles indigènes cléricales. La décoration semble indiquer que Petosiris possédait des terres nombreuses. Nectanebo, le petit-neveu du dernier roi national et de même nom, vivait bien vraisemblablement sous le premier Ptolémée : c'était un représentant de la noblesse militaire; W. SCHUR pense que sa famille avait de grands domaines dans les nomes de Bouto (plutôt Péluse, cf. note suiv.), de Tanis, de Sebennyos. C'est, je crois, une conjecture, car l'inscription funéraire qui nous fait connaître ce personnage ne parle

pas de ses propriétés, mais c'est une conjecture toute naturelle. On ne rencontre plus guère, semble-t-il, de ces nobles indigènes dans les documents du III^e siècle, après Ptolémée I^{er}. L'aristocratie égyptienne a dû s'effacer, sous Philadelphie et sous Évergète I^{er}, conséquence d'une nouvelle politique, inaugurée, selon E. KORNEMANN, à la fin de la satrapie de Ptolémée I^{er} (voir p. 514, n. 2). Les Hellènes sont seuls alors au premier plan; c'étaient probablement aussi de riches seigneurs fonciers que ces *αὐλικοί*, comme Apollonios, le dernier dicécète de Philadelphie, ou sous Évergète, l'illustre alexandrin Chrysermos, ou sous Philopator, Sosibios le premier ministre, Ptolémée fils de Chrysermos, et tant d'autres. Il semble pourtant que les Ptolémées aient pris garde de ne pas laisser ces grands devenir trop riches ni trop puissants. Propriétaires en théorie de tout le sol de l'Égypte, les rois n'ont peut-être pas voulu en laisser posséder à d'autres de trop importantes parties. On peut trouver un indice de cette tendance dans le régime des *δωρεαί*, tel qu'il est décrit par M. ROSTOVZEFF (*A large Estate*, p. 48) : selon ce savant, la possession des *δωρεαί* n'était pas héréditaire. A notre avis, c'est surtout la classe moyenne que les rois macédoniens auraient voulu fixer au sol, sur des tenures héréditaires d'étendue plus modeste, comme les *κληροί* militaires, dont la superficie va de 5 à 7 aroures (tenures indigènes) jusqu'à 100 aroures. Mais il ne faut pourtant pas oublier que nous connaissons des tenures de plusieurs milliers d'aroures (*P. Lille*, 37) et que comme les autres *κληροί*, qui finissent par rester ordinairement dans la famille des soldats (voir J. LESQUIER, *Les Institutions militaires des Lagides*, p. 230 et suiv.),

Les cadres indigènes furent conservés. Le pays reste divisé en nomes ayant chacun à sa tête un nomarque; seulement le nome devint aussi un cercle militaire, dirigé par un officier, le stratège, qui surveillait la police et l'administration; celui-ci était à l'ordinaire un Macédonien ou un Grec. Mais de même que dans certaines satrapies d'Alexandre, à côté du stratège macédonien ou grec, il y avait un satrape asiatique, le nomarque était souvent égyptien. Et ce nomarque pouvait exercer, peut-être en même temps, un commandement sur les troupes indigènes. C'est sans doute la situation du prince Nectanebo dans les trois nomes frontières du Delta, ceux de Péluse, de Tanis, et de Sebennytos⁽¹⁾.

quelques-uns de ces grands lots ont pu passer aux héritiers mâles des officiers auxquels ils avaient été d'abord concédés. De grands domaines ont donc pu se constituer, au cours du temps, aux dépens des terres royales. Au II^e siècle, après la violente réaction nationale sous les règnes de Philopator et d'Épiphané, reparaissent au premier rang les membres de l'aristocratie égyptienne, tel ce Dionysios-Petosarapis, qui mène la révolte sous Philométor, et qui avait à la cour le rang d'«ami» (Diod., xxxi, 15), tel, peut-être, le Paôs (DE RICCI, *Archiv*, II, p. 518) à qui Évergète II confie la pacification de la Thébaïde, d'autres encore. Ces *αὐλαιοί* égyptiens étaient d'ailleurs alors hellénisés. Des Égyptiens étaient aussi entrés dans les rangs de cette classe moyenne hellénisée qui peuplait les villes et tenait peut-être dans la *χωρά* la plus grande partie des terres, en dehors des terres royales et sacrées. Dans un autre mémoire (*Les Lagides et les indigènes égyptiens*, *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, III, 1920, p. 117), j'ai tenté de montrer l'importance de cette fusion pour l'histoire de l'Égypte ptolémaïque (voir aussi P. JOUGUET, *L'Impérialisme macédonien*, p. 391-398; p. 337-344 de l'édition anglaise).

⁽¹⁾ Si nous négligeons ceux qui paraissent n'avoir qu'une valeur honorifique, les principaux titres de Nectanebo sont : 1° *Nomarque*, ,

de *Tr*, capitale, avant Tanis, en tout cas très grande ville du XIV^e nome de Basse-Égypte. C'est la Σελγ des Grecs, située «à 4 kilomètres environ à l'est du canal maritime de Suez et de la ville d'El-Qantarah, tête de route d'Égypte en Palestine». La ville était fortifiée et d'une importance militaire considérable. Cf. H. GAUTHIER, *Dictionnaire des noms géographiques*, VI, p. 67, s. v.. 2° *Chef des étrangers* , dans le XIV^e nome (Σβτ). IDEM, *op. cit.*, IV, p. 178-179. Je ne vois pas quel pourrait être le titre grec correspondant. S'agit-il d'un commandement de troupes mercenaires (Ξένοι)? Il n'est pas vraisemblable qu'un Égyptien ait été mis à la tête de mercenaires grecs ou thraces. La tactique et l'armement de ces troupes différaient trop de la tactique et de l'armement auxquels les Égyptiens étaient accoutumés. Ce n'est qu'à partir de Raphia (217) que des indigènes ont été armés à la macédonienne et formés en phalange (POL., V, 107, 2-4). Mais il y a pu y avoir des troupes mercenaires recrutées parmi les populations orientales, notamment parmi les Sémites dont le nome était peuplé. H. GAUTHIER, *l. c.* 3° *Premier grand chef d'armées de Sa Majesté*. Aucun auteur ne nous apprend qu'un Nectanebo ait jamais commandé les armées du premier Lagide. On croira difficilement que l'armée, que J. LESQUIER appelle «régulière»,

Quant à la masse, aux fellahs et petits artisans des villes et des villages, leur obscur et rude labeur continuait à assurer la richesse du pays. Les paysans étaient attachés à la terre qu'ils cultivaient le plus souvent comme fermiers des grands, des dieux ou des rois. Nous ignorons quelle était, sous le premier Lagide, la situation des fermiers royaux; il est probable qu'elle ne différerait guère de ce qu'elle semble avoir toujours été et de ce qu'elle fut certainement plus tard : ils vivaient sous la loi d'un contrat qui les asservissait à leur tâche, non cependant sans leur garantir quelques privilèges et quelques profits. Les conditions devaient être analogues sur les autres grands domaines. Ces cultivateurs formaient la masse des *laoi*, dont le nombre, dans cette peuplée Égypte, faisait l'étonnement des Grecs. Quant aux artisans, la plupart, sous les Pharaons, travaillaient dans les ateliers royaux; l'Égypte est la terre classique du monopole. Or il y a de fortes raisons de croire qu'Alexandre avait mis fin aux monopoles et que Ptolémée I^{er} ne les avait pas rétablis⁽¹⁾.

composée en principe de troupes macédonogrecques, ait été à cette époque sous les ordres d'un Égyptien. Entre autres motifs, on invoquera la différence d'armement et de tactique signalée ci-dessus. Mais Nectanebo était peut-être le général en chef des troupes indigènes. 4° *Nomarque de ïmt*, capitale du XII^e nome de Basse-Égypte. Selon NEWBERRY et BUDGE, suivis par W. SCHUR, ce serait Bouto (Tell Fara'in au N.-E. de Des-souk). Il est plus probable qu'il faut chercher cette ville dans les environs de Péluse, où BRUGSCH la plaçait. A. GARDINER la met à Tell-Nebschek. Cf. H. GAUTHIER, *op. cit.*, s. v. ïmmt (t. I, p. 73-74; lire ïmt, voir t. II, p. 166). 5° *Nomarque de Sebennyto*, XII^e nome de Basse-Égypte — aujourd'hui Samannoud. Les titres militaires de Nectanebo ne doivent pas faire penser qu'il était stratège du nome, comme SCHUR semble le croire. L'officier commandant en chef dans les nomes — et surtout dans les nomes frontières — devait être un Macédonien ou un Grec. Mais Nectanebo était nomarque. Nous croyons qu'à cette époque le nomarque était beaucoup plus important qu'il ne le de-

viendra plus tard. Sous la surveillance du stratège, il devait diriger toute l'administration. Les Grecs établis échappaient peut-être seuls, dans une certaine mesure, à son autorité. Nous concevons l'organisation du nome un peu comme celle des satrapies qui, sous Alexandre, avaient un gouverneur asiatique et un stratège grec. Il reste significatif que dans les trois marches orientales du Delta, du côté de cette Palestine si disputée, le nomarque, et le commandant des troupes indigènes, ait été un prince égyptien. Ptolémée I^{er} usait de la collaboration des indigènes, même pour de hauts postes. Mais si notre interprétation des titres de Nectanebo est exacte, on voit aussi qu'il ne mettait pas les Égyptiens tout à fait au premier rang.

⁽¹⁾ C'est ce que Gustave Glotz, étudiant avec sa pénétration ordinaire les prix du papyrus, notamment dans les inscriptions de Délos, a parfaitement établi pour l'industrie du papyrus (*Le prix du papyrus dans l'antiquité grecque*, *Bulletin de la Société royale d'Archéologie d'Alexandrie*, n° 25 (1930), p. 83-96). L'article a aussi paru dans le fascicule premier des *Annales d'histoire*

Politique favorable au monde égéen, dont les diadoques se disputaient les bonnes grâces et qui payait ainsi moins cher les denrées égyptiennes affluant sur ses marchés, favorable aussi, notons-le, à l'artisan indigène, dont le travail et le profit étaient maintenant libérés de la mainmise de l'État. Il est vrai que le Trésor royal y perdait d'abondantes ressources et peut-être la liberté ne convenait-elle pas à l'ouvrier égyptien habitué à la lourde tutelle du Pouvoir. On verra Philadelphie revenir à la tradition pharaonique et elle sera suivie de tous ses successeurs⁽¹⁾.

En somme, sous ses maîtres nouveaux, la vieille Égypte vivait sa vie habituelle, et, pour bien marquer sa volonté de la respecter, Ptolémée choisit pour capitale l'égyptienne Memphis. C'est là qu'il fit déposer le corps d'Alexandre, et, si l'on en croit une tradition conservée par Pausanias, il avait l'intention de l'y laisser. Mais ce ne fut pas la seule ville royale et, suivant en cela une coutume de ses prédécesseurs, il fit sa résidence dans une seconde capitale, une nouvelle ville pour la nouvelle dynastie, « la forteresse du roi de la Haute et Basse-Égypte, Alexandre, sur le rivage des Hanebou, et dont le nom est Rhakote », c'est-à-dire Alexandrie⁽²⁾.

économique et sociale de MM. Bloch et L. Febvre, janvier 1929). On ne peut guère douter que la plupart des industries n'aient suivi le même régime.

⁽¹⁾ Il suffira de citer les *Revenue Laws*, qui sont de la 27^e année de Philadelphie. Mais ce texte ne fait sans doute que rééditer des mesures en vigueur, peut-être en les modifiant. Le papyrus renchérit dès le début du règne, et après l'abdication de Sôter. Le monopole était dès lors rétabli.

⁽²⁾ Le choix de Memphis comme capitale est un des grands arguments de KORNEMANN (cf. ci-dessus, p. 514, n. 2) : Ptolémée y a résidé, puisqu'il y avait un palais; il y a fait déposer le corps d'Alexandre; c'était donc le cœur de son empire; il restait ainsi fidèle à la pensée d'Alexandre, qui semble avoir voulu maintenir et développer ces grandes villes orientales et cosmopolites, comme Babylone et Memphis, si favorables à sa politique de fusion des races. Il y

a certainement beaucoup de vérité dans le commentaire de KORNEMANN. Toutefois, quand on parle de fusions des races, il faudrait préciser. Que le premier Ptolémée n'ait pu ni voulu gouverner contre les indigènes, on le croira aisément; qu'il ait voulu créer des liens entre ses sujets grecs et ses sujets égyptiens, c'est naturel et probable, comme on le verra plus bas. Mais faut-il en conclure qu'il ait renoncé à ménager aux Macédoniens et aux Grecs la première place et qu'il n'ait pas eu une politique d'hellénisation? Je ne le crois pas. Il a agi avec une modération et une prudence qui n'ont pas été imitées par ses successeurs; mais tout ce que nous entrevoyons de son caractère nous empêche de lui prêter le penchant d'Alexandre pour les Orientaux. Plusieurs des faits invoqués par KORNEMANN n'ont peut-être pas la portée qu'il leur accorde. Memphis est une capitale, mais nous ne savons pas si Ptolémée y résidait ordinairement. Les

Or Alexandrie est une ville grecque ou tout au moins l'immense ville, déjà cosmopolite, contenait une cité grecque qui devait nécessairement imposer

palais royaux, sur une hauteur, avec leur parc et leur lac, sont mentionnés par les historiens (STRABON, XVII, 1, 32; DIOD., I, 50, 3-6; etc.) et ils existaient depuis longtemps (MANÉTHON, *F. H. G.*, Didot VI, p. 638; DIOD., I, 50, 3-6. Cf. K. SETHE, *Menes und die Gründung von Memphis*, dans *Untersuchungen zur Geschichte u. Altertumskunde Aegyptens*, III, p. 121-122). On les désignait sous le nom de *ἄκρα* (C. C. EDGAR, ad. *P. Zen.*, II, 59156) comme ceux d'Alexandrie (G. LUMBROSO, *Bull. Soc. Alex.*, X, p. 198) et le papyrus cité prouve qu'ils étaient habitables du temps de Philadelphie, tandis que 250 ans plus tard Strabon les vit ruinés. Mais cela ne suffit pas à donner à Memphis une place tellement exceptionnelle. Il y avait des résidences royales dans beaucoup d'autres villes d'Égypte (SCYLAX, *Périple*, Didot, *Géogr. min.*, p. 80). À côté de la capitale indigène, Alexandrie était la capitale grecque et la stèle du Satrape dit textuellement que c'était la résidence de Ptolémée. Faut-il entendre qu'à cette date Alexandrie avait supplanté Memphis et que Ptolémée changeait l'orientation de sa politique? La stèle du Satrape est au plus tard de 311 et c'est encore trop tôt, pour songer à cette influence sur Ptolémée de la politique séleucide, influence que KORNEMANN croit décisive. Et que dire, si comme le veut W. STRUVE, la stèle du Satrape, qui semble bien faire allusion à l'expédition de Syrie en 320, est de 317-6? (W. STRUVE, *Der Zeitpunkt der Erklärung Alexandriens zur Hauptstadt Ägyptens*, *Bulletin de l'Académie des Sciences de l'Union des Républiques soviétiques socialistes*, VII^e série, *Cl. des Sciences historico-philosophiques*, 1928, n° 3, p. 197). Il faut avouer que cette date est fort possible : la 7^e année d'Alexandre IV peut être calculée en prenant pour point de départ l'année de sa naissance comme dans *P. Brit. Mus.*, 10188, et non celle de la mort de Philippe

Arrhidée, comme dans *P. Éléph.* 1.

L'argument tiré du tombeau d'Alexandre est plus impressionnant. Nous admettons, avec KORNEMANN, sur la foi de PAUSANIAS (I, 6, 3), que l'intention de Ptolémée était de le laisser dans la capitale égyptienne (O. RUBENSOHN, *Bull. Soc. Arch. Alexandrie*, XII, 1910, p. 83-86), bien qu'il eût été naturel d'ensevelir le *κτιστής* dans la ville qu'il avait fondée. Même si cette mesure fut prise en considération de l'égyptienne Memphis, on ne saurait y voir une tendance défavorable à l'hellénisme. Tout est grec, même à Memphis, autour du tombeau d'Alexandre. Le prêtre éponyme du *P. Éléph.* 1, qui semble bien celui d'Alexandre, porte un nom grec. Les funérailles ont été célébrées *νόμῳ Μακεδόνων*, et RUBENSOHN nous explique qu'il faut en conclure que la tombe d'Alexandre à Memphis était un de ces tombeaux à *κλίνη*, comme on en trouve à Alexandrie. Je ne sais pourquoi les mots *νόμῳ Μακεδόνων* ont paru à KORNEMANN une raison pour croire définitive la sépulture que l'on donnait à Alexandre dans les nécropoles de Memphis. Mais ils semblent montrer surtout qu'il y a eu des limites dans les concessions aux indigènes et qu'Alexandre n'a pas été traité, *νόμῳ Αἰγυπτίων*, comme un pharaon : Memphis avait ses quartiers et ses communautés grecs (Hellénomemphites) et qui devaient jouir de privilèges importants. La tradition historique, tout au moins certaine tradition historique, celle que l'on retrouve dans PAUSANIAS, I, 7, 1, et qui semble, nous dit RUBENSOHN (*l. c.*, p. 86), influencée par l'hostilité de certains milieux gréco-macédoniens à l'égard de Philadelphie, rangerait le transfert du corps d'Alexandre à Alexandrie parmi les méfaits du second Ptolémée. S'il en est ainsi, c'est que ces Gréco-Macédoniens ne considéraient pas le choix de Memphis comme contraire aux intérêts de l'hellénisme.

au reste son prestige, sinon toutes ses lois. C'est que Ptolémée, comme tous les successeurs d'Alexandre, ne pouvait rien fonder de durable sans l'hellénisme⁽¹⁾. Attaché d'ailleurs lui-même à la culture grecque, il ne concevait certainement pas un État où l'hellénisme n'aurait pas eu sa place. Mais quelle place entendait-il exactement lui donner? On verra les premiers successeurs du premier Lagide pratiquer une politique d'hellénisation intense, qui, repoussant l'indigène à un rang inférieur, l'excluait des hauts postes et réduisait même ses possessions héréditaires au profit des immigrants et de leurs descendants. Ce régime devait provoquer une réaction violente et des bouleversements qui ne laissèrent pas d'affaiblir la dynastie⁽²⁾. A-t-il été créé par le

⁽¹⁾ Ce point a été développé dans un chapitre précédent. En attendant, je me permets de renvoyer à mon *Impérialisme macédonien*, p. 327-331.

⁽²⁾ On ne saurait, croyons-nous, exagérer l'importance de cette réaction nationale provoquée par la politique d'hellénisation intense, qui fut celle de Philadelphie, au moins telle qu'elle apparaît au temps du diocète Apollonios, dans les papyrus dits de Zénon. Dès le début du règne d'Évergète, le mécontentement se manifeste peut-être dans la *domestica seditio* dont parlent Justin (XXVII, 1, 9) et saint Jérôme (*In Dan.*, XI, 9), et les premières années du troisième roi n'ont sans doute pas été sans orage (la catastrophe d'Apollonios, ROSTOVITZ, *A large Estate*, p. 20, l'exil et le meurtre de Lysimaque, HOLLEAUX, *Rev. Ét. Anc.*, 1912, p. 372). Sous le règne de Philopator et d'Épiphanie, ce sont des révoltes continuelles : elles se poursuivent sous leurs successeurs. La dernière est peut-être celle qui aboutit à la destruction de Thèbes par Sôter II, en 88. Elles ont certainement été terribles, mais l'histoire n'en est pas faite, ni facile à faire. Chez les historiens anciens, Polybe et Diodore, les livres, qui racontent ces guerres intérieures, sont perdus. Ce mouvement hostile à l'hellénisme n'est pas d'ailleurs particulier au royaume des Ptolémées; il s'est produit dans tout l'Orient. En Égypte comme ailleurs, les conséquences en

sont sensibles non seulement sur la vie intérieure du pays (P. JOUGUET, *Les Lagides et les indigènes égyptiens*, dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, III, 1923, p. 419 et suiv. et *L'Impérialisme macédonien*, p. 386-398), mais aussi sur la politique extérieure, dont la timidité et la faiblesse sont bien vues et expliquées par FIGANIOL (*La Conquête romaine*, p. 208-210). Il ne suffit pas d'invoquer l'incapacité des rois du II^e siècle, toujours traités sévèrement et parfois injustement depuis Polybe (XIV, 12).

Nous n'entrevoions les causes et les effets qu'à la lueur de quelques documents épars. J'ai essayé d'en faire l'inventaire dans les notes du mémoire publié par la *Revue belge*. De nouvelles pièces peuvent être versées au débat (W. SPIEGELBERG, *Eine neue Erwähnung eines Aufstandes in Oberägypten in der Ptolemäerzeit*, dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, LXV, 1930, 1, p. 53-57). E. KORNEMANN incline à admettre que la politique plus large pratiquée par Ptolémée I^{er} dans les douze premières années aurait pu éviter la catastrophe. Le premier Lagide a certainement été plus modéré, plus prudent que ses successeurs immédiats; mais il s'agit précisément de savoir si, lui comme eux, ils n'ont pas été entraînés à renoncer à cette modération par des nécessités venues «du dedans» autant que «du dehors» (voir plus bas, p. 535, n. 1).

créateur de l'Égypte ptolémaïque? Est-il possible de deviner comment le premier Ptolémée a compris l'hellénisation du pays?

La cité était le cadre nécessaire à la vie politique des Hellènes. Pour les installer dans la vallée du Nil, il était naturel de fonder des cités. Alexandre avait laissé vivre Naucratis, la vieille colonie milésienne du temps des Saïtes, et il avait fait naître Alexandrie; Ptolémée en Thébaidé fonde Ptolémaïs. Il n'y avait là rien de contraire à la tradition pharaonique, puisque déjà Psammétique, faisant appel aux jeunes forces du monde grec, avait permis que Naucratis formât dans son royaume comme un État dans l'État. La difficulté était évidemment de concilier le pouvoir du roi avec l'autonomie de la cité. La charte heureusement retrouvée de Cyrène nous éclaire un peu sur les tendances du Lagide à l'égard des villes grecques et le genre de constitution qu'il préférait. Un corps de citoyens actifs déterminé par le cens, mais assez large (à Cyrène leur nombre est porté de 1 000 à 10.000), et qui se réunit en une assemblée, un Sénat de 500 membres désignés par le sort, chargés sans doute de contrôler l'administration, un conseil modérateur de 101 anciens (*gerousia*) élu par les dix mille, 1 prêtre éponyme d'Apollon, 9 nomophylakes, 5 éphores et 12 stratèges, tels sont les organes politiques de cet État. Parmi les magistrats, les plus importants, ceux qui dirigeaient les affaires, sont les stratèges, tous annuels, sauf un seul, qui était à vie, et qui était le satrape ⁽¹⁾. Sans doute la glorieuse République de Cyrène, et qui venait d'être

⁽¹⁾ Silvio FERRI, *Alcuni iscrizioni di Cirene, Abhandlungen d. preuss. Akad. d. Wissenschaften*, 1925, n° 5. Les premiers éditeurs dataient ce texte de la fin du règne de Philadelphe ou du début de celui d'Évergète. C'est ce dernier qui serait nommé dans l'inscription. Cette thèse est soutenue par G. DE SANCTIS, *La magna Charta della Cirenaica, Rivista di Filologia classica*, nouvelle série, IV (LIV), 1926, p. 145 et suiv.; *La data della magna Charta di Cirene, ibid.*, VI (LVI), 1928, p. 240-249; voir aussi, *ibid.*, VIII (LVIII), p. 261-263; G. OLIVERIO, *Iscrizione di Cirene. La stele della Costituzione, Rivista di Filologia classica*, VI (LVI), 1928, p. 183-222; J. BELOCH, *Griechische Geschichte*², IV, 1, p. 616;

2, p. 611; S. FERRI, *Historia*, III, 1929, p. 381; accepté par GROH, *Il diagramma cirenaico, Historia*, I (1927), p. 112-116 (du même auteur, je n'ai pu voir *Kyrenska ústava, Listy filologické*, LIV (1927), p. 177-201) et P. JOUGUET, *L'Impérialisme macédonien*, p. 399-400, n. 2. Mais il semble bien qu'il faille faire remonter ce texte au IV^e siècle, au temps de la satrapie de Ptolémée (cf. WILAMOWITZ, *Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*, 1927, p. 155; WILCKEN, *ibid.*, p. 301; E. S. G. ROBINSON, *B. M. Catalogue of the Greek Coins of Cyrenaica*, p. xvi, n. 2.), non pas en 308 comme le veulent F. HEICHELHEIM, *Zum Verfassungsdiagramma von Kyrene, Klio*, XXI, p. 175-182; W. OTTO, *Beiträge zur Seleukiden-*

conquise par Ptolémée à la faveur de dissensions intérieures, ne peut être assimilée aux nouvelles cités d'Égypte ni même à Naucratis. Si elle reconnaît la

geschichte, Abhandlungen Münch. Akad., 1927, 1, p. 76, ni en 313/2 comme incline à le penser F. TAEGER, *Zum Verfassungsdiagramm von Kyrene*, *Hermes*, LXIV, 1928, p. 455; mais en 322/1, comme l'a montré le premier Th. REINACH, dans ses leçons au Collège de France et dans *Revue archéol.*, 5^e série, XXVI (1927), p. 1-32, et l'ont admis et soutenu depuis CARY, *A Constitutional Inscription from Cyrene*, *Journal of Hellenic Studies*, XLVIII, 1928, p. 222-238; Paola ZANCAN, *Il diagramma di Cirene*, *Atti del Reale Istituto Veneto*, LXXXVIII, 2, 1928-1929, p. 1291-1305 (voir p. 1292-1297); S. ZEEBLEV, *La constitution de Cyrène*, *C. R. de l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S.*, 1929, p. 77-84 (que je ne connais que par le compte rendu de E. BICKERMANN dans *Philologische Wochen-schrift*, L, 1930, p. 241); A. SEGRÉ, *Bolletino dell'Istituto di Diritto romano*, 1929, que je n'ai pas vu; I. LASSEN, *Notes on the Constitutional Inscription from Cyrene*, *Classical Philology*, XXIV, 1929, p. 351-388 et dans la *Cambridge Ancient History*, t. VII, M. ROSTOVITZ, p. 127; W. W. TARN, p. 713.

La constitution décrite dans le *διάγραμμα* de Cyrène doit être l'ancienne constitution de la cité légèrement modifiée surtout par des dispositions destinées à garantir au satrape la direction de la ville (ROSTOVITZ, *l. c.*). Il faut donc se garder de vouloir trouver à Alexandrie et à Ptolémaïs, en somme assez mal connues, des institutions tout à fait pareilles à celles de Cyrène. Mais il est certain que Ptolémée n'a pas dû envisager la constitution des nouvelles cités d'Égypte dans un esprit très différent de celui qui nous est révélé par l'inscription. Cette oligarchie tempérée est d'ailleurs le régime auquel les diadoques ont généralement manifesté le plus de faveur. On a justement remarqué que les vingt

mines d'Alexandre qui constituent à Cyrène le cens requis pour entrer dans le *πολίτευμα* sont égales aux 2000 drachmes exigées du citoyen athénien dans le régime institué par Antipater au lendemain de la guerre Lamiaque. Nous ne savons pas si un cens était exigé à Alexandrie et à Ptolémaïs, mais c'est assez probable. En revanche, les autres conditions pour jouir du droit de cité n'étaient pas forcément les mêmes en Égypte et en Libye. Le fils d'un Cyrénéen et d'une Libyenne est citoyen à Cyrène. Il est au contraire vraisemblable qu'il n'y ait pas eu *épigamie* entre les Égyptiens et les citoyens d'Alexandrie, de Ptolémaïs, de Naucratis (cf. P. JOUGUET, *L'Impérialisme macédonien*, p. 274). A Cyrène on semble préoccupé de maintenir l'union entre Cyrène et la Libye et LARSEN parle de *synœcisme*, bien qu'on ne sache pas, d'après l'inscription, quels étaient les rapports de Cyrène et des autres cités grecques de Libye. En Égypte on devait être plus préoccupé de maintenir la pureté de la culture et du sang, et l'intérêt du roi était plutôt d'isoler les cités grecques. Enfin on ne trouverait rien en Égypte qui rappelât ce que le *diagramma* nous dit des exilés, puisque leur existence tient aux circonstances particulières de l'histoire de la ville; mais comme à Cyrène, sans doute, au moins au début, le roi s'est réservé le droit de créer des citoyens, peut-être de nommer les premiers membres de certaines assemblées ou collèges, comme il le fait pour la *gerousia* de Cyrène. Ptolémée a peut-être aussi exercé des magistratures à Alexandrie ou à Ptolémaïs; mais nous l'ignorons; l'inscription *Πτολεμαῖος στρατηγὸς τῆς πόλεως* (O. G. I. S., 743; BRECCIA, 174) est à écarter du débat; certains épigraphistes, à l'écriture, la jugent de l'époque impériale. Cependant les premiers éditeurs la datent du 1^{er} siècle avant J.-C.

tutelle du roi d'Égypte, elle ne fait pas, comme les villes de la vallée, partie intégrante de son royaume. Il n'en est pas moins vrai que le régime que l'on vient de décrire peut être qualifié d'« aristocratie mitigée »⁽¹⁾, et c'est ainsi que l'on a défini celui d'Alexandrie. Là aussi nous trouvons un corps de citoyens, et nous savons qu'il était divisé en dèmes, un sénat⁽²⁾, une hypothétique assemblée du corps civique, probablement aussi une *gerousia*⁽³⁾, des magistrats et des tribunaux⁽⁴⁾. A Ptolémaïs, le sénat et l'assemblée sont certains, ainsi que le collège des six magistrats directeurs, les prytanes. Le roi agit sur la cité par ses légats⁽⁵⁾.

Ces villes étaient de petits mondes bien limités, et dont la législation n'encourageait pas les unions avec les indigènes : elles défendaient la pureté de

⁽¹⁾ G. GLOTZ, *Journal des Savants*, 1916, p. 23.

⁽²⁾ Que sous les premiers PTOLÉMÉES (*ἀρχαῖοι βασιλεῖς*, dit la lettre de Claude) Alexandrie ait eu une *βουλή*, c'est ce qui me semble à peu près prouvé par les raisons que j'ai exposées *Journal des Savants* pour 1925, p. 12-14. Cette *βουλή* a été dissoute et supprimée au cours de la période ptolémaïque, car elle n'existait plus au temps d'Auguste, comme on a pu l'inférer des textes bien connus de SPARTIEN (*Vita Severi*, 17) et de DION CASSIUS (LI, 17) : je me permets de renvoyer au commentaire de ces passages chez P. JOUGUET, *Les βουλαὶ ἐgyptiennes à la fin du III^e siècle après J.-C.*, dans *Revue égyptologique*, nouvelle série, t. I, 1919, p. 55-56 et *Journal des Savants*, 1925, p. 14-15. G. VITELLI et Medea Norsa, *Bull. de la Société archéologique d'Alexandrie*, n° 25, p. 9, ont pensé trouver la mention d'une *βουλή* au temps d'Auguste, dans un papyrus, qu'ils ont d'ailleurs admirablement publié, et où ils ont cru voir le compte rendu d'une ambassade des Alexandrins à Octave. Ils émettent même l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'un sénat créé à Alexandrie par Antoine. Mais W. SCHUBART veut bien me faire savoir, dans une lettre amicale, qu'il interprète le texte tout autrement et qu'il y voit une requête adressée par les Alexandrins à Octave, comme celle qu'ils

adressèrent plus tard à Claude, à qui ils réclamèrent, sans succès, l'octroi d'une *βουλή* (H. I. BELL, *Jews and Christians in Egypt, the Jewish troubles in Alexandria and the Athanasian Controversy*, London and Oxford, 1924). En relisant le texte, je me persuade que W. SCHUBART a raison, mais je lui laisse le soin d'établir et de développer une interprétation qui est la sienne. Les termes de DION CASSIUS m'avaient fait croire à une requête des Alexandrins et à un rescrit d'Octave : *Revue égyptologique*, I, 1919, p. 56 : « N'est-il pas vraisemblable que l'édit d'Octave ait été provoqué par une demande des Alexandrins? ». *Journal des Savants*, 1925, p. 15 : « Peut-être y avait-il eu de la part des Alexandrins une requête à Octave analogue à celle qui fut présentée à Claude ». Mais dans son article qu'il a bien voulu réserver à ce volume, W. SCHUBART donne du texte de DION CASSIUS une interprétation nouvelle et qui paraît appuyée sur des raisons solides. Il n'y serait pas question du Sénat d'Alexandrie, mais de celui de Rome. Voir dans le présent volume, p. 412 et suiv.

⁽³⁾ PLAUMANN, *Archiv*, VI, p. 85.

⁽⁴⁾ Connus par P. Halle I.

⁽⁵⁾ DITTENBERGER, *O. G. I. S.*, n° 47-49 et 728.

leur culture et de leur sang ⁽¹⁾. L'Égypte pouvait supporter qu'une faible partie de son territoire fût attribuée à ces communautés étrangères, pourvu qu'elles ne fussent pas trop nombreuses. Il est remarquable que les trois noms de Naucratis, Alexandrie, Ptolémaïs, épuisent la liste des cités grecques de la vallée du Nil ⁽²⁾. Quelle différence avec la Syrie Séleucide! Quand il en devint le maître après 301, Séleucus entreprit de la couvrir de cités grecques. Antioche, Séleucie, Apamée et bien d'autres sont serrées sur un petit espace! Au demeurant, le fondateur de Ptolémaïs, en Haute-Égypte, s'inspirait bien des mêmes principes, mais il semble qu'il répugnât à les appliquer trop souvent.

Faut-il voir dans cette attitude du premier Lagide le désir de ménager ses sujets égyptiens, le monde grec restant en Égypte réduit, attaché à ces trois cités, et se superposant, pour ainsi dire, à la société indigène, dont les intérêts, les mœurs et les lois étaient respectés? Les successeurs immédiats de Ptolémée I^{er} n'ont pas davantage augmenté le nombre des cités grecques, et il ne semble pas que ce soit par égard pour les Égyptiens : c'est qu'ils ont préféré la colonisation agricole, qui pénètre plus profondément le pays, et qui est d'ailleurs plus facile à concilier avec le despotisme royal, puisqu'elle peut se passer de centres autonomes. Ils ont concédé des terres à leurs favoris et à leurs soldats. Ils ont créé ou laissé se créer, sur certaines terres, le plus souvent au profit des Grecs, de moyens et petits domaines héréditairement possédés. Cette méthode avait l'avantage de permettre une exploitation plus intense du pays par des procédés nouveaux et des hommes à la fois plus riches en activité et en ressources. Mais au point de vue des Grecs, elle avait l'inconvénient de les exposer plus dangereusement aux influences de l'Orient et à l'abâtardissement de leur race et de leur esprit; elle opprimait davantage l'Égyptien, qui voyait, sur toute l'étendue du pays, ses bonnes terres passer aux mains de l'étranger, auquel il était même obligé de céder parfois une partie de sa maison (*stathmoi*).

Il serait donc essentiel de savoir si c'est à Ptolémée I^{er} que remonte l'origine de cette colonisation agricole. Malgré l'insuffisance des sources, il semble impossible d'en douter. A la bataille de Gaza, il fait plus de 8000 prisonniers

⁽¹⁾ JOUGUET, *L'Impérialisme macédonien*, p. 374, d'après WILCKEN, *Chrest.*, 27 et MITTEIS, *Chrest.*, 372, col. 4.

⁽²⁾ Th. Reinach pense que Paraetonion était aussi une cité. *Un code fiscal de l'Égypte gréco-romaine*, *Revue histor. de Droit*, 1920-1921, p. 88.

et il les envoie en Égypte, où il les disperse dans les provinces probablement en leur donnant des terres, sans doute parce qu'il les enrôlait dans son armée ⁽¹⁾. Le premier noyau de la population de Ptolémaïs est formé de soldats colons, qui avaient reçu un lot de 25 aroures ⁽²⁾. Ce n'était pas là un fait inouï. Les Pharaons du Nouvel Empire n'agissaient pas autrement avec leurs soldats, dont ils assuraient la subsistance en leur concédant sur les terres royales de petits domaines de 7 ou de 12 aroures. Seulement, cette fois, ces colons militaires étaient des Grecs. Mais ce qu'on aimerait pouvoir apprécier, c'est la charge que cette politique imposait au pays. Son principe n'aurait pas été étranger à l'esprit de l'ancienne Égypte, ni contraire aux intérêts de la nouvelle, s'il avait été appliqué avec modération. Pour nous porter garant de sa modération, nous avons le témoignage, un peu général, de nos auteurs sur l'ordinaire sagesse du Lagide et les indices que nous avons déjà relevés.

D'ailleurs ces Grecs ainsi répandus sur le territoire égyptien n'étaient pas seulement des militaires. Beaucoup étaient attirés hors des cités proprement helléniques par les ressources qu'un pays si riche et si peuplé offrait à leur industrie. Des colonies entières d'Hellènes vivaient dans les grandes villes, comme Memphis, et jouissaient sans doute de franchises et de privilèges. Il y en avait jusque dans les petites villes de Thébaïde, comme Éléphantine. Ce ne sont pas, du moins ce ne sont pas toujours des citoyens d'Alexandrie ou de Ptolémaïs. Ils viennent de tous les points du monde grec et sont officiellement désignés par le « *politique* » de leur cité d'origine : Gela, Temnos, Cyrène, etc., preuve que cette qualité leur donnait en Égypte même un statut particulier ⁽³⁾. Déjà, sans doute, se groupaient-ils en associations officiellement reconnues. Au début, peut-être, ils ne se mêlaient pas beaucoup à la population du pays. Mais on pouvait prévoir qu'il n'en serait pas de même de leurs descendants.

L'Égypte s'ouvrait donc largement à l'hellénisme, et, certainement, dans la pensée du roi, la civilisation grecque devait dominer. Mais il devait y avoir

⁽¹⁾ DIOD., XIX, 85, 4 : τοὺς μὲν ἀλόντας στρατιώτας ἀποστείλας εἰς Αἴγυπτον προσέταξεν ἐπὶ τὰς νομαρχίας (WESSELY; les manuscrits donnent l'inintelligible ναυαρχίας) διελεῖν.

⁽²⁾ PLAUMANN, *Ptolémaïs in Oberägypten*, p. 3.

Bulletin, t. XXX.

⁽³⁾ D'après les célèbres contrats d'Éléphantine, qui datent de la satrapie ou du règne de Ptolémée I^{er}. Les Grecs mentionnés dans ces textes n'y sont pas donnés comme des soldats. Cf. O. RUBENSOHN, *Elephantine-Papyri*, 1.

un lien entre elle et la civilisation égyptienne. Le triomphe de la première était préparé par le caractère hellénique de la cour d'Alexandrie, l'union des deux sociétés devait se faire dans la religion de Sarapis.

La cour, comme l'armée, est macédonienne. Les Macédoniens forment un groupe privilégié. Mais ces Macédoniens sont de culture grecque et l'on veut attirer à Alexandrie tout ce que l'hellénisme avait d'illustre. Démétrius de Phalère s'y réfugie en 307, quand le Poliorcète eût « délivré » Athènes du régime imposé par Cassandre. C'est Straton, un autre penseur de la même école — celle d'Aristote — qui est précepteur de Philadelphie. Les rois écoutent les philosophes qui leur exposent les devoirs de la royauté. Si l'on rencontre naturellement à Alexandrie des représentants assez originaux de l'École Cyrénaïque, Théodore l'athée et Hégésias Peisithanatos, ce sont les péripatéticiens qui lui portent les germes de sa meilleure gloire, c'est-à-dire le culte et la pratique des sciences. L'idée de cette académie de savants et d'hommes de lettres pensionnés et actifs, que sera le Musée, vient de Démétrius de Phalère. Dans l'entourage de Ptolémée, l'on voit les mathématiciens Stilpon et Euclide, et la poésie nouvelle prend son essor avec Philétas de Cos.

La science et la poésie alexandrines sont des créations de l'hellénisme, et l'esprit qui les anime est tout à fait étranger à la vieille civilisation égyptienne. Il semble bien qu'il n'y ait non plus rien d'égyptien dans la figure de la nouvelle divinité, telle qu'elle se présentait à ses dévots, au Sérapéum d'Alexandrie⁽¹⁾. On en attribuait, peut-être à tort, la conception au sculpteur athénien Bryaxis. Le dieu, vêtu du long *chiton* et drapé dans un ample *himation*, avait l'aspect puissant d'un Zeus, mais d'un Zeus adouci et assombri. La barbe majestueuse, l'épaisse chevelure dont les boucles ombrageaient son front, l'éclat fluide du regard lui donnaient une expression de tristesse bienveillante.

⁽¹⁾ C'est bien malgré moi que j'ajoute ces quelques pages à la littérature déjà si abondante sur Sarapis. Mais elles ne pouvaient manquer dans un ouvrage d'ensemble sur l'Égypte grecque. Bien que sur cette obscure question, on ne puisse presque rien dire qui ne prête à discussion, et que je doive à peu près tout aux savants bien connus (Lafaye, Bouché-Leclercq, Isidore Lévy, F. Cumont, Sethe, Wilcken, etc.) qui ont

traité le sujet, on excusera la sobriété de mes notes. Pour s'orienter au milieu des opinions diverses, on a maintenant l'article consciencieux et précis de ROEDER, dans P.-W., *Realencyclopædie*, 2^e série, t. I, s. v. Sarapis, p. 2394-2426. J'ai beaucoup pris à l'introduction que WILCKEN a mise à ses *Urkunden der Ptolemäerzeit* parue après l'article de ROEDER et qui a renouvelé bien des questions.

Sur la tête il portait le boisseau ou la corbeille sacrée des mystères, ornée de trois oliviers figurés en relief et d'où s'échappaient des épis d'or. Il était assis sur un trône. Sa droite s'appuyait sur un sceptre, tandis que sa main gauche semblait apaiser un Cerbère à trois têtes hurlantes, et dont le corps était enlacé d'un serpent⁽¹⁾. Tout annonçait le dieu du ténébreux Empire, celui qui dans les retraites souterraines règne sur les morts, mais aussi, par une association d'idées fréquentes dans les religions antiques, celui qui, du sein de la terre, assure la fécondité du sol. Sarapis est un Pluton, et si, pour le définir, l'on n'avait que le type iconographique, on n'y chercherait certes pas un dieu égyptien. Pourtant Champollion a reconnu dans cette divinité grecque l'Osor-Hapi que l'on adorait dans le temple funéraire des Apis à Memphis.

Ces taureaux sacrés, comme les dieux et comme les hommes, devenaient, en mourant, des Osiris. On les momifiait et un prêtre, masqué et vêtu en dieu Thot, les portait en grande pompe à la limite du désert occidental, où se trouvait un temple d'Anubis. Le chacal divin, ou plutôt un autre prêtre qui jouait ce rôle, conduisait la procession par une avenue dallée à travers la nécropole jusqu'au souterrain qui servait de tombe à l'animal divinisé. Le deuil durait 70 jours; il était surtout mené par deux jeunes prêtresses, les jumelles : elles figuraient les deux sœurs divines, Isis et Nephthys. Au-dessus du caveau on construisait une chapelle consacrée au culte du nouvel Osiris. Depuis la XIX^e dynastie, il n'y eut qu'un souterrain, et un temple unique, où l'on adorait « l'âme collective » de tous les taureaux inhumés, l'Osiris-Apis — Osor-Hapi. Cette divinité d'outre-tombe était rendue visible aux fidèles dans une statue de style égyptien. C'était probablement un Osiris assis avec une tête de taureau⁽²⁾.

⁽¹⁾ AMELUNG, *Le Sarapis de Bryaxis*, *Revue archéol.*, 1903, II, p. 177-210. On discute sur le type du Cerbère, décrit par MACROBE, *Saturn.*, I, 20, 13, qui lui attribue une tête de lion, une tête de chien, une tête de loup. Cf. HOMO, *La Chimère de la villa Albani*, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. XVIII, 1898, p. 309-314. SETHE (*Janus*, I, p. 213) et THIERSCH (dans une communication à la Société des Sciences de Göttingen) pensent, d'après les monuments, que c'étaient

trois têtes de chiens. Je ne connais cette opinion de SETHE et de THIERSCH que par WILCKEN, qui les cite, *Urkunden der Ptolemäerzeit*, I, p. 77. Je n'ai pu voir l'étude de LIPPOLD, *Festschrift Paul Arndt*, citée par WILCKEN, *U. P. Z.*, p. 647, qui rapproche le type de Sarapis de celui de certaines divinités d'Asie Mineure.

⁽²⁾ C'est une hypothèse de WILCKEN, *U. P. Z.*, I, p. 24. Le début du *P. Artemisia* lui paraît prouver que le dieu était assis.

Comment cette figure monstrueuse, ou tout au moins étrange, a-t-elle été tenue pour l'image du même dieu que le noble immortel, dont tant de monuments de nos musées laissent entrevoir la surnaturelle et pourtant humaine beauté? Que ce fût le même dieu, on n'en peut douter. Les liens entre les Sérapéums d'Alexandrie et de Memphis sont manifestes. Osor-Hapi et l'Apis ont leur place sur l'acropole de Rhacotis, où la colonne dite de Pompée signale aujourd'hui les restes du Sérapéum antique, et Sarapis trônait dans une chapelle du Sérapéum de Memphis. Dans l'enceinte de ce sanctuaire s'agitait une foule de prêtres et de dévots. Selon leur nation, ils adoraient l'une ou l'autre idole, avec le sentiment qu'ils s'adressaient à un seul dieu. Les papiers grecs du macédonien Ptolémée, fils de Glaucias, un de ces prisonniers mystiques du dieu, auxquels on donnait le nom de *catoques* ou *encatoques*, nous montrent que le maître adoré de cette ville sainte, c'était, pour lui, Sarapis.

Osor-Hapi a donc été hellénisé. Il apparaît que dans cette transformation la volonté royale a joué un rôle. Plutarque nous parle d'une commission de théologiens, où siégeaient le prêtre égyptien Manéthon et l'Eumolpide athénien Timothée. On a remarqué que la religion de Sarapis était dépourvue de mythes. C'est le signe d'une création artificielle et savante. Mais le rôle des théologiens s'est-il borné à helléniser Osor-Hapi? N'ont-ils pas composé leur nouveau dieu, en assimilant à Osor-Hapi une divinité venue d'autres rivages? Une tradition nous montre le roi, averti par un songe, qu'il doit aller chercher son dieu à Sinope, et c'est de là que serait parti Sarapis⁽¹⁾. Des conjectures aventureuses font même de Sarapis un dieu babylonien⁽²⁾, Éa ou Mardouk, arrivé jusqu'en Asie Mineure, puis dans la vallée du Nil. Le problème des origines du dieu n'est pas complètement résolu. Ce qui est significatif, c'est l'intervention de la Couronne, c'est la part considérable de ce qui reste d'égyptien dans le culte et dans la conception du dieu, mais c'est aussi le souci de l'introduire dans le cercle des Olympiens⁽³⁾.

⁽¹⁾ La question est discutée de savoir si Sinope ou, d'une manière générale, l'Asie Mineure ont influencé seulement le type iconographique ou l'essence même du dieu. Cf. WILCKEN, *U. P. Z.*, I, p. 77 et suiv.

⁽²⁾ La thèse babylonienne est surtout soutenue par KRALL (*Tacitus und Orient*, 1880), DELITZSCH et LEHMANN-HAUPT (voir surtout *Klio*, IV, 1904, p. 396-401) et RÖSCHER (*Lexicon*, s. v. *Sarapis*).

⁽³⁾ L'hellénisation du culte égyptien d'Osor-

Cette divinité mixte convenait merveilleusement à un État complexe comme l'Égypte ptolémaïque. Par la diversité de ses caractères elle avait aussi une grande puissance de rayonnement. Sarapis est Osiris, et il est aussi Pluton. Comme Osiris il s'assimile à Dionysos, selon une théologie au moins aussi vieille qu'Hérodote, et Dionysos sera un dieu des mystères. Mais Osiris est le

Hapi (influencé ou non par une divinité venue de Sinope) en Sarapis est une preuve de cette politique de fusion prêtée au satrape Ptolémée par E. KORNEMANN. Mais inversement on aurait un indice du changement présumé par le même KORNEMANN dans la politique du premier Ptolémée, si l'on établissait que le dieu hellénique Sarapis n'a fait qu'assez tard son apparition dans les sanctuaires de Memphis et d'Alexandrie, vers le temps où le Lagide aurait décidé d'accorder plus d'importance à l'expansion hellénique (après 312 selon KORNEMANN). Il y aurait donc intérêt à dater les commencements du culte de Sarapis et à suivre son développement. C'est malheureusement à peu près impossible. Les chronographes placent la venue de Sarapis dans les années 286 (saint Jérôme, dans Eusèbe, éd. SCHÖNE), 284/1 (Cyrill. c. Jul., p. 13 c SPANH.) ou 277 (Euseb. armen. SCHÖNE, II, p. 119). Mais il s'agit peut-être de l'introduction du type iconographique, de la statue soi-disant venue de Sinope, comme SETHE et WILCKEN l'ont indiqué (voir WILCKEN, *U. P. Z.*, I, p. 83). Le culte lui-même remonterait certainement beaucoup plus haut. Faut-il reculer son origine jusqu'aux premières années de la satrapie de Ptolémée? M^{lle} Nelly GREIPL (*Über eine Ptolemäerinschrift*, *Philologus*, LXXXV, p. 159-174) vient d'enlever aux partisans de cette thèse l'argument tiré de la dédicace d'Halicarnasse (DITTENBERGER, *O. G. I. S.*, 16) que DITTENBERGER et d'autres, en particulier WILCKEN, plaçaient au temps de la satrapie du Lagide. Ce texte, que Pierre ROUSSEL trouvait à bon droit énigmatique (*Quelques documents relatifs au culte de Sarapis*, dans *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, VII, 1921, p. 33),

est devenu beaucoup plus clair, depuis que M^{lle} GREIPL a montré que l'étendue des lacunes permettait de restituer Ἀρσινόῃ Φιλαδέλφει — Arsinoé II, divinisée et associée à Sarapis et à Isis — ce qui le reporte au règne du second Ptolémée et naturellement à une époque postérieure à la mort de la reine (270). La jeune et sagace épigraphiste date l'introduction de Sarapis du temps du roi Sôter, mais non dans les premières années de son gouvernement (*l. c.*, p. 173). WILCKEN — et je renvoie à sa note (*Archiv für Papyrusforschung*, IX, p. 223 (1930) — maintient son point de vue, qui est aussi celui de W. OTTO, *Priester und Tempel*, II, p. 269 et de KORNEMANN, *Klio*, XVIII, p. 379.

W. SCHUBART (*Einleitung in die Papyruskunde*, p. 339) ne croit pas qu'on puisse prêter à Ptolémée l'intention de chercher un lien entre les Égyptiens et les Grecs dans la religion de Sarapis, et ce que nous savons du caractère très macédonien de ce roi, peu sensible aux séductions de l'Orient, lui paraît contraire à la politique qu'on lui prête, et que nous lui avons prêtée, après d'autres, dans les pages que l'on vient de lire. Ce que nous savons du caractère de Ptolémée doit certainement nous incliner à penser qu'il n'a jamais songé à faire céder les intérêts et même le prestige des Macédoniens et de l'hellénisme devant les exigences d'une politique de fusion trop radicale. Mais ce que nous savons de sa prudence, et ce que nous devinons des conditions dans lesquelles il prit le gouvernement du pays, concorde avec les indices que nous avons relevés, pour nous faire penser que sa politique d'hellénisation a dû mieux ménager que celle de ses successeurs les sentiments de ses sujets égyptiens.

dieu de l'Égypte et de l'Empire égyptien; Sarapis sera donc un dieu national : il garantit aux rois l'empire de l'Égypte et du monde. Ainsi il devient un Zeus-roi⁽¹⁾, un Zeus céleste aussi, car il y a longtemps qu'en Égypte l'assimilation du Soleil et d'Osiris est faite. Ce n'est que bien plus tard, au temps où la religion solaire tendra à devenir celle de l'Empire romain, que nous verrons répéter la célèbre formule : « Un seul dieu : Zeus, Hélios et Sarapis » ; mais elle est déjà en germe dans les conceptions du III^e siècle avant J.-C. Il faut enfin constater que la piété des hommes a fait de Sarapis un dieu secourable. Le miracle est à l'origine de la dévotion à Sarapis. C'est un guérisseur, comme tel associé à Imhotep, et assimilé à Esculape.

Une telle religion devait se propager rapidement dans tout le bassin de la Méditerranée, d'autant plus aisément qu'en qualité d'Osiris, son époux, Sarapis allait s'associer à Isis destinée à devenir elle-même une déesse universelle, et au dieu fils l'Horus enfant, Harpocrate, pour former la triade alexandrine. Sarapis et Isis ont conquis le monde, répandant partout le prestige d'Alexandrie et de l'Égypte ptolémaïque. Il est difficile de croire que les Rois n'ont pas quelque peu aidé à cette marche triomphale⁽²⁾.

Au dedans, l'organisation de cette religion nouvelle confirme ce que nous avons cru entrevoir du souci royal de ménager les traditions égyptiennes et de gouverner à la fois pour les Égyptiens et pour les Macédonno-Grecs. Toutefois, elle n'implique nullement le désir de faire régner entre les deux cultures une égalité chimérique, et l'hellénisation rapide de Sarapis s'ajoute aux autres indices pour prouver que l'expansion de l'hellénisme était tenue pour une nécessité et que l'on réservait un rôle prépondérant aux Hellènes.

Mais à définir ainsi la politique du premier Lagide, sommes-nous parfaitement exacts et ne lui prêtons-nous pas une constance qu'elle n'a point eue ? Des historiens perspicaces ont cherché à percer l'obscurité qui, pour nous, l'enveloppe et qui lui donnerait, à leur avis, une apparence d'unité qui ne

⁽¹⁾ Il me semble toutefois impossible de suivre E. KORNEMANN, *Raccolta Lumbroso*, p. 239, quand il voit Osor-Hapi sous le Zeus Basileus, célébré dans une fête militaire par Alexandre à son retour de l'Oasis (ARRIEN, III, 5, 2). Cf. U. WILCKEN, *Alexanders Zug in die Oase Siwa*, Sitz.

d. preuss. Ak. d. Wiss., 1928, XX, p. 23-24.

⁽²⁾ Pierre ROUSSEL (*l. c.* ; cf. IDEM, *Les sanctuaires égyptiens de Délos et d'Érétrie*, *Revue égyptologique*, n. s., I, p. 85) se refuse à admettre une politique royale de propagande. Voir cependant WILCKEN, *U. P. Z.*, I, p. 82.

serait qu'une illusion. Ptolémée aurait d'abord voulu appliquer à sa satrapie la politique recommandée par Alexandre, favorable aux Orientaux, moins préoccupée d'assurer l'hégémonie de l'hellénisme que l'union des peuples; ce ne serait que peu à peu, soit sous la pression des nécessités, soit à l'exemple de Séleucus⁽¹⁾, qu'il aurait ouvert le pays à la colonisation grecque et se serait résolu à donner la prépondérance à l'élément macédonno-grec. Cette évolution se marquerait nettement dans l'histoire du culte de Sarapis, purement égyptien à l'origine, hellénisé seulement en 286, quand, selon saint Jérôme, Sarapis fait son apparition à Alexandrie. Les preuves qu'invoque cette intéressante théorie ne sont pas rigoureuses. Nous ignorons trop de dates capitales, celle de la

⁽¹⁾ Il est très possible, comme le dit KORNE-MANN, que Séleucus ait eu quelque influence sur Ptolémée, puisque, de 316 à 312, les deux hommes ont combattu, pour ainsi dire côte à côte, contre Antigone et se sont liés d'une amitié que n'a pu rompre plus tard leur conflit à propos de la Syrie du Sud. Admettons comme tout naturel qu'ils aient réfléchi ensemble sur les caractères des nouveaux États et les principes applicables à leur gouvernement. Ils ont dû apercevoir la double nécessité signalée dans le texte. Si l'on peut trouver dans les documents des indices d'une politique de Ptolémée I^{er} plus favorable aux indigènes que celle de ses successeurs, c'est qu'alors il devait être plus prudent; mais l'expérience a dû lui apprendre très vite que, pour faire de l'Égypte un État moderne, il fallait, sur certains points du moins, rompre avec le passé du pays, que pour des tâches nouvelles il fallait des hommes nouveaux, et que ces hommes nouveaux, le monde grec pouvait seul les fournir. Ayant besoin des Grecs, il devait leur accorder des privilèges. Peut-être a-t-il éprouvé aussi quelque déception analogue à celle que causèrent à Alexandre plusieurs des Asiatiques qu'il avait employés. Créateur d'une civilisation admirable, mais singulièrement originale, l'Égyptien semble bien avoir eu quelque peine à s'adapter aux méthodes que l'esprit grec im-

posait alors au monde. On ne peut s'empêcher de remarquer le peu de part que l'Égyptien a pris, à cette époque, à l'activité civilisatrice. La science et la philosophie alexandrines, qui sont alors les plus beaux titres de gloire de l'Égypte, sont des œuvres exclusivement grecques. Sauf un érudit, Manéthon, on ne trouve à citer aucun Égyptien parmi les savants ou les penseurs du temps. L'antinomie entre l'esprit égyptien et l'esprit hellénique se marque nettement aussi dans l'art. L'art hellénistique doit quelque chose à l'Égypte, mais il ne doit rien aux Égyptiens contemporains. Ceux-ci avaient encore de bons ouvriers, travaillant selon les traditions de leur race, non sans subir une certaine influence des artistes grecs. Mais quand ils se sont laissés trop aller à cette influence et qu'ils ont tenté de créer un art mixte, comme celui qui se manifeste, par exemple, dans certaines statues composites, telles que l'Alexandre II du Musée du Caire, ils n'ont fait que gâter leur style et n'ont donné que des œuvres sans harmonie. La politique d'hellénisation des Lagides a donc été plus inspirée par des nécessités venues «du dedans» que par les exemples «du dehors». C'est une autre question que celle de savoir si Philadelphie et Évergète l'ont pratiquée avec les ménagements nécessaires et avec le juste respect des intérêts et des sentiments de la population égyptienne.

fondation de Ptolémaïs, par exemple, celle aussi de l'apparition du culte grec de Sarapis, car la date donnée par les Chronographes peut s'appliquer uniquement à l'installation de la statue dans le temple, et les documents sur l'histoire intérieure de l'Égypte à cette époque manquent presque totalement. Le fait que les monopoles ne semblent pas avoir été rétablis avant la fin du règne révèle une certaine constance dans les principes. C'est plutôt à Philadelphie que l'on serait tenté d'attribuer une nouvelle orientation. Si, sous Ptolémée Sôter, des changements se sont produits, comme il est vraisemblable, il n'est pas probable qu'ils aient été si profonds ni si soudains qu'on le laisse entendre. Ptolémée ne pouvait rien sans l'hellénisme; il était obligé de ménager ses sujets indigènes. Ces deux nécessités ont dû s'imposer à son bon sens durant tout le cours de son gouvernement et de son règne.

P. JOUGUET.